

N° 2024/016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 10

Votants : 13

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le jeudi 25 avril à 20 heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal sous la Présidence de Monsieur Raymond CHAPUY, Maire.**

**Etaient présents :** Sarah LEFRANC, Jean-Marc BELLEROCHÉ, Bernard COUFFIN, Pascale GOURJON, Bruno OLIVIER, Denis COURT, Juan MORENILLA PEREZ, Sylvette PRADON, Jacques RIBOULET.

**Absents représentés :** Florelle MISSOUR par Raymond CHAPUY, Adeline MARTIN par Sarah LEFRANC, Jean-Louis LICINI par Jean-Marc BELLEROCHÉ,

**Absent :** Chloé CALVIER

**Date de la convocation :** mercredi 17 avril 2024

**Secrétaire :** Sarah LEFRANC

**Objet : Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-1 et suivants et R153-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 août 2021 prescrivant l'élaboration du PLU et définissant les modalités de la concertation en application de l'article L103-3 du code de l'urbanisme ;

Vu le débat au sein du conseil municipal en date du 3 novembre 2021 sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 juin 2023 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLU,

Vu les avis des personnes publiques associées et des personnes publiques consultées au cours de l'élaboration du PLU,

Vu l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale,

Vu l'arrêté municipal n°154-2023 en date du 9 novembre 2023 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de PLU ;



Vu les avis des personnes publiques associées et des personnes publiques consultées au cours de l'élaboration du PLU ;

Vu l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE) sur l'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement dans le PLU.

Vu le rapport de l'enquête et les conclusions du commissaire-enquêteur ;

**Considérant** que le projet de PLU arrêté nécessite des modifications après enquête publique, pour tenir compte du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, des avis émis par les personnes publiques associées ou consultées, par l'autorité environnementale et pour tenir compte d'une partie des observations du public émises lors de l'enquête publique,

**Considérant** que ces modifications sont minimales et ne remettent pas en cause l'économie générale du Projet d'Aménagement et de Développement Durables,

**Considérant** que l'ensemble des membres du Conseil Municipal ont disposé de l'intégralité des documents et informations avant et avec la convocation,

**Considérant** que le projet de PLU tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

- **Après en avoir délibéré, par 9 voix pour, 3 voix contre, 1 voix nulle et aucune abstention, le conseil municipal :**
- décide, conformément à l'article L153-21 du code de l'urbanisme, de modifier le projet de PLU soumis à l'enquête publique sur les points détaillés dans l'annexe 1 jointe à la présente délibération,
- décide d'approuver le PLU tel qu'il est annexé à la présente,
- indique que la présente délibération fera l'objet d'un affichage un mois en mairie. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département et sur la liste des journaux habilités aux annonces légales par le préfet.
  
- indique que la présente délibération sera exécutoire :
  - à sa réception par le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au dossier ou dans le cas contraire à compter de la prise en compte de ces modifications,
  - après accomplissement des mesures de publicité, comprenant notamment la publication sur le Géoportail de l'Urbanisme.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 26 avril 2024 et que la convocation du Conseil avait été faite le 17 avril 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits  
Et ont signé les membres présents.

Le Maire, Raymond CHAPUY

